

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

L'an deux mille quinze le **10 Octobre** le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

PRESENTS : MME RIDOUARD Valérie MM BIGOT Pierre, BOTTON Daniel, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, TALBOT Franck, LECOINTRE Christian, PERCEAU Alain, GIROUARD Germain, LANDRY Laurent

ABSENT REPRESENTE : DEACON Margaret
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Serge MOINE

DATE DE CONVOCATION : le 4 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 21 OCTOBRE 2016

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 12 septembre 2016 : Le Conseil Municipal accepte à L'unanimité le procès-verbal sans observation.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT A OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

DEL/CM 2016-35– PROJET D'UN ARTISAN SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle qu'un artisan de Marnes souhaite pérenniser l'activité de son entreprise sur la Commune et qu'il a besoin pour cela de construire un atelier et un bâtiment de stockage pour une surface totale de 1280 m².

Il avait déposé en ce sens une demande de certificat d'urbanisme sur la parcelle ZI98 dans la zone de La Cueille, le 19 février 2016 ; par décision du 28 avril 2016, cette demande a été rejetée par le Préfet ; or l'artisan n'a pas pu trouver une solution alternative satisfaisante.

Suite à concertation avec la Commune et la Communauté de Communes du Thouarsais et dans le souci de débloquer la situation, il a déposé une nouvelle demande le 7 octobre 2016.

Deux conseillers étant impliqués dans ce dossier, Messieurs GIROUARD et PERCEAU ne participent pas au débat ni au vote.

CONSIDERANT,

Que les études actuellement menées en matière d'urbanisme sur Marnes font apparaître un potentiel très faible de vacances et de dents creuses ;

Que la présence d'un artisan travaillant à l'entretien et l'amélioration du bâtiment dans la Commune est de nature à favoriser le maintien de la population en milieu rural ;

Que la Commune est extrêmement attentive aux espaces naturels et agricoles, ce qu'elle a déjà démontré par l'acquisition de la carrière COLAS confiée en gestion au CREN. La réalisation de cette opération a conduit la commune à privilégier le maintien de la zone Nord du Bourg en espaces agricoles et naturels et à reporter sur la zone déjà urbanisée de La Cueille les perspectives de nouvelles constructions ;

Que le projet en cours de sécurisation de la traversée du Bourg et mise en valeur de ses abords serait conforté par cette construction d'entrée de Bourg. De ce fait l'entrée de l'agglomération serait reportée d'une centaine de mètres, ce qui diminuerait le danger ;

Que tous les réseaux, eaux, électricité, assainissement collectif sont sur place, et que la Commune n'aurait à supporter aucune dépense d'extension ;

Qu'une alternative sur la route de Messais aurait comme inconvénient de nécessiter une extension de réseaux, d'être peu pratique en matière d'accès de poids lourds.

Après en avoir délibéré, considérant qu'il va dans l'intérêt de la commune, les membres du Conseil appuient le projet déposé par Monsieur GIROUARD et chargent Monsieur le Maire de mener les actions utiles en ce sens.

DEL/CM 2016-36 – ADHESION AU SERVICE OPTIENNEL/RETRAITES CNRACL DU CENTRE DE GESTION DE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX SEVRES POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX SEVRES POUR LA PERIODE DU 01-08-2016 AU 31-07-2021

Le Maire expose :

L'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière ainsi établie :

- L'immatriculation de l'employeur 25 € le dossier
- L'affiliation 13 € le dossier
- La demande de régularisation de services 25 € le dossier
- La validation des services de non titulaire 33 € le dossier
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) 48 € le dossier
- La liquidation des droits à pension :
 - Pension vieillesse « normale » 48 € le dossier
 - Pension/départ et\ou droit anticipé(s) 57 € le dossier
 - Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion :
 - Estimation de pension, étude des droits, conseils35 € le rdv et\ ou la simulation
 - Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées
Devant être transmises à la CNRACL 20 € par heure

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est possible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débiterait le 1^{er} aout 2016 et se terminerait le 31 juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites-CNRACL, pour la période du 1^{er} aout 2016 au 31 juillet 2021.

DEL/CM 2016-37 – ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAUVIGNY AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-18 ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d' »Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Accepter la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

DEL/CM 2016-38– AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE LA MAIRIE- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS (DISPOSITIF DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que dans le Cadre du Dispositif de Solidarité Communautaire, la commune sollicite la Communauté de Communes afin de bénéficier du fond de concours 2016 sur les travaux de l'aménagement de l'Esplanade de la mairie.

Afin de réaliser ce projet, le Conseil Municipal après délibération :

Donne son accord pour solliciter une aide financière dans le cadre du dispositif de solidarité communautaire pour l'année 2016 de 3 406.80€.

Donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces relatives à cette affaire ;

Ce projet sera financé par :

- Une subvention du Conseil Départemental des Deux Sèvres
- DETR
- Fonds de Concours CCT 2015
- Autofinancement de la Commune

DEL/CM 2016-39– OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie n'a pas pour objectif de financement budgétaire de l'investissement mais constitue seulement un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter durablement à l'emprunt alors que les besoins de trésorerie ne sont que ponctuels souvent dans l'attente de subventions ou d'autres rentrées et ainsi optimiser les frais financiers.

Monsieur le Maire propose de consulter les organismes financiers pour la somme de 30 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent Mr le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Inventaire des Zones Humides :

Réunion de lancement lundi 12 décembre 2016 à 14h00

Réunion Publique avec les propriétaires lundi 9 janvier 2017

Monsieur le Maire est chargé de désigner des personnes afin de créer le groupe d'acteurs pour l'inventaire des zones humides.

Commission recrutement Agent communal :

- Monsieur Pierre BIGOT
- Monsieur Jean-Yves GAUTRY
- Monsieur Serge MOINE
- Monsieur Franck TALBOT
- Monsieur Germain GIROUARD

Programme du 11 novembre 2016 :

12h00 : Recueillement auprès du monument aux morts avec dépôt de gerbe,

12h15 : Vin d'honneur à la Mairie

Prochaine réunion lundi 14 novembre 2016.

La séance est levée à 21 heures 40.

Vu pour être affiché : le **21 octobre 2016**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire,

le Maire,